Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20191107-D246-19-DE
Date de télétransmission : 18/11/2019
Date de réception préfecture : 18/11/2019

*République Française* *Département des Alpes de Haute Provence*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

# EXTRAIT N° 246.19 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Membres du Conseil Communautaire :** **SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019**
- **En exercice :** 93
- **Présents ou représentés :** 71
- **Votants :** 71
- **Suffrages exprimés :** 71 (71 pour)
- **Secrétaire de séance :** M. Florent ARMAND

Le sept novembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le trente octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes du Poët (commune du Poët) sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

**Présents ou représentés :**

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Jérôme BERNARD
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON représentée par sa suppléante, Mme Christiane DESAILLOUD
- Pour la commune de Garde-Colombe :
  - M. Edmond FRANCOU
  - M. Damien DURANCEAU
  - M. Daniel NUSSAS représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de La Piarre : M. Eric ODDOU
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Laurent MAGADOUX
  - M. Robert GARCIN
  - Mme Dominique MICHELENA représentée par M. Jean-Marc DUPRAT à qui elle a donné procuration
  - M. Michel JOANNET
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN représenté par M. Patrick AURIAULT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Séverine MARTIN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY
  - M. Didier CONSTANS représenté par M. Robert GAY à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Monêtier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR représentée par Mme Josy OLIVER à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre MICHEL

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20191107-D246-19-DE
Date de télétransmission : 18/11/2019
Date de réception préfecture : 18/11/2019

- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD représentée par son suppléant, M. Eric RANGER
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY représenté par M. Jean SCHÜLER à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Evelyne CREMILLEUX
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Catherine BLOCH
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Michel COUBAT
- Pour la commune de Serres :
  - M. Bernard MATHIEU
  - Mme Arlette CLAVEL MAYER représentée par M. Bernard MATHIEU à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Christiane GHERBI
  - Mme Nicole PELOUX
  - M. Marcel BAGARD
  - M. Nicolas LAUGIER
  - M. Michel AILLAUD
  - Mme Christiane TOUCHE
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Christine REYNIER
  - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
  - M. Michel BRUNET
- Pour la commune de Sorbiers : Mme Andrée GIORDANENGO
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD représenté par sa suppléante, Mme Aliette DE WYNDT
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - M. Albert MOULLET
  - Mme Isabelle BOITEUX représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI
- Pour la commune de Valdoule :
  - M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

**Absents non représentés :**

- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Gino VALERA
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20191107-D246-19-DE
Date de télétransmission : 18/11/2019
Date de réception préfecture : 18/11/2019

- Pour la commune de Serres : Mme Marie-Christine SCHUMACHER
- Pour la commune de Sisteron : Mme Sylvia ODDOU
- Pour la commune de Sisteron : Mme Céline GARNIER
- Pour la commune de Sisteron : M. Christophe LEONE
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Colette RODRIGUEZ
- Pour la commune de Sisteron : M. Saïd SAOUDI
- Pour la commune de Valdoule : Mme Nathalie BOURGEAUD
- Pour la commune de Valdoule : Mme Liliane COMBE
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

**ORDRE DU JOUR : Pose de la Signalisation d'Information Locale**

Depuis le 13 juillet 2015, les pré-enseignes dites « dérogatoires » (notamment les stations-services, garages, hôtels, restaurants) sont interdites sur les parcelles publiques comme sur les parcelles privées. Les panneaux dits de signalisation d'information locale (SIL) offrent une réponse aux besoins de signalisation directionnelle.
La SIL a pour rôle d'informer, guider et orienter les usagers de la route sur les différents services et activités de proximité utiles pour leurs déplacements et entrant dans les catégories suivantes : patrimoine, hôtels/restaurant, hébergements, produits du terroir, artisanat d'art, sports et loisirs, activités économiques et services publics.
Elle valorise ainsi le patrimoine touristique, économique et culturel.

Par délibération n° 314.17 du 31 décembre 2017, dans le cadre de la compétence obligatoire « aménagement de l'espace », le conseil communautaire a défini d'intérêt communautaire l'aménagement et la gestion de la SIL. Il a été convenu de commencer cet aménagement par le territoire de l'ex Communauté de Communes du Laragnais qui avait déjà, dans le cadre de ses compétences, engagé la mise en place d'une SIL sur les communes du Poët, Monêtier Allemont, Ventavon, Upaix, Lazer, Garde-Colombe et Laragne-Montéglin, en application de la charte établie par le Département des Hautes-Alpes. Pour cette opération, des subventions de l'Etat et du Département des Hautes-Alpes avaient été obtenues à hauteur de 44,3%.

Par délibération n° 230.18 en date du 30 octobre 2018, le conseil communautaire avait acté que la pose des panneaux de signalisation de la SIL du Laragnais serait prise en charge financièrement par la CCSB et que les travaux seraient réalisés en régie.

A ce jour, la charge de travail des agents techniques ne permet pas une réalisation rapide des travaux de pose des panneaux.
Par ailleurs, la commune de Laragne-Montéglin souhaite réaliser la pose avec son propre personnel dans la mesure où elle a d'autres panneaux à installer en même temps.
En outre, la CCSB peut bénéficier, sans mise en concurrence, dans le cadre de son adhésion à IT 05, du marché attribué par cette dernière à l'entreprise Delta TP qui assure des prestations de pose de panneaux.

Le devis de la société DELTA TP pour la pose de la SIL sur les communes de Ventavon, Upaix, Lazer et Garde-Colombe s'élève à 23 895 HT.
Si les travaux étaient effectués en régie, il faudrait tenir compte du coût salarial correspondant au temps passé par les agents pour les démarches administratives (Déclaration DICT), les tournées de marquage, l'assemblage des éléments et la pose des panneaux, ainsi que des frais de location d'une mini-pelle. Le coût de l'opération serait quasiment identique à celui de la prestation de la Société DELTA TP.

Afin de finaliser l'opération au plus tôt et considérant que la différence de prix est négligeable, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20191107-D246-19-DE
Date de télétransmission : 18/11/2019
Date de réception préfecture : 18/11/2019

- approuve les travaux de pose de la SIL du Laragnais par l'entreprise Delta TP ;
- autorise le président à signer la convention de fonds de concours mises à jour, les devis, et tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch